



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 65510

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les grossesses tardives. Les mères françaises font des enfants de plus en plus tard : l'âge moyen de la première grossesse est aujourd'hui de vingt-neuf ans et demi contre vingt-quatre ans dans les années soixante-dix et le nombre de grossesses à plus de quarante ans est de progression constante (plus de 3 % par an). Ces grossesses tardives présentent des risques pour l'enfant : prématurité, trisomies vingt et un et mort foetale in utero, mais aussi pour la mère. Les césariennes, interventions non anodines, sont en effet plus fréquentes avec l'âge et les risques de décès lors de l'accouchement sont seize fois plus importants pour une femme de plus de quarante ans que pour une femme de moins de trente ans. À ces risques s'ajoute une menace pour les couples de ne jamais avoir d'enfant faute d'avoir trop attendu, la fécondité de la femme diminuant de manière significative après trente-cinq ans et n'étant pas toujours compensée par les techniques de procréation médicalement assistée. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de mener une campagne d'information sur les risques sanitaires liés aux grossesses tardives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65510

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4973